

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 29 AVRIL 2022

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ



Communiqué relatif à la mise à disposition du document « autres informations » relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société La Banque Postale

Le présent communiqué établi par la société La Banque Postale est diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28, I du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF »).

La société La Banque Postale annonce que le document reprenant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société La Banque Postale a été déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2022, et est mis à la disposition du public le 29 avril 2022, conformément aux dispositions de l'article 231-28, I du règlement général de l'AMF.

Ce document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société La Banque Postale est disponible sur le site de la société La Banque Postale (www.labanquepostale.fr) et sur celui de l'AMF (www.amf-france.org), et peut être obtenu sans frais auprès de :

- La Banque Postale : 115, rue de Sèvres, 75275 Paris CEDEX 06 France ;
- Barclays Bank Ireland PLC : auprès de sa succursale en France sise au 34 / 36, avenue de Friedland, 75383 Paris CEDEX 8, France ;
- Morgan Stanley Europe SE : auprès de sa succursale en France sise au 61, rue de Monceau, 75008 Paris, France ;
- Natixis : 30, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris, France ; et
- BNP Paribas : 4, rue d'Antin, 75002 Paris, France.

Il est rappelé que l'offre sera ouverte pendant une période de vingt-deux (22) jours de négociation. La date d'ouverture et la date de clôture de l'offre seront publiées dans un avis de l'AMF. La procédure d'apport à l'offre est décrite à la section 2.8 de la note d'information établie par la société La Banque Postale et sur laquelle l'AMF a apposé, en application de la décision de conformité en date du 26 avril 2022, le visa n°22-122.